



Arrêté de Police concernant et réglementant la circulation des véhicules à JALHAY, Gospinal à l'occasion de chasses en battue organisées sur les territoires communaux et domaniaux.

Le Bourgmestre,

- Vu les battues de chasse organisées les **mardis 16 octobre et 04 décembre 2018 par Monsieur Henri LEMAITRE** de LIEGE sur des territoires de chasse jouxtant la route de Gospinal (chemin n° 8 et chemin de grande communication n° 705) ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter les accidents notamment lors de la traversée de la route par du gibier et des chiens ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière ;
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle loi communale;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles L1133-1° et L1133-2 ;
- Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière ;
- Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

Art. 1^{er} Les **mardis 16 octobre 2018 et 04 décembre 2018 de 08h00 à 18h00**, la vitesse des véhicules sera limitée à 50km/h sur la route de Gospinal (chemin n° 8 et chemin de grande communication 705) entre le ruisseau de la SAWE et le Moulin de Dison.

Art.2 : Les dispositions à la présente seront signalées aux usagers par des signaux conformes à l'annexe 2 du code de roulage à savoir les signaux C43 et A27 fixés sur barrières. La signalisation sera déposée par le service des travaux mais mise en place et retirée par les organisateurs de la battue.

Art 3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

Art 4 : Copie de la présente sera transmise :

- A Monsieur le Procureur du Roi,
- A Monsieur le Chef de la Zone des Fagnes (service Intervention et direction des Opérations),
- A notre Police,
- A notre service des Travaux,
- A notre fonctionnaire « Planu ».
- Au cantonnement de Spa DNF,
- Aux organisateurs de la battue.

Jalhay, le 03 septembre 2018
Le Bourgmestre,

Michel FRANSOLET